

A titre transitoire, les élèves de la 7<sup>e</sup> année formaient la division inférieure des écoles primaires supérieures, à l'exception de l'école de jeunes filles de Luxembourg, qui ne comptait que des élèves ayant suivi avec succès la 7<sup>e</sup> année.

Outre les matières prévues par la loi, on enseignait l'anglais et la dactylographie aux écoles primaires supérieures de Hollerich et de Luxembourg; à cette dernière école, on enseignait également la sténographie.

A Eich, Hollerich et Weimerskirch, toute la journée du jeudi était libre; à l'école de jeunes filles de Luxembourg, les classes chômaient pendant deux après-midi de la semaine.

*Élèves.*

Écoles de	Garçons		Filles	
	de l'âge obligatoire (7 <sup>e</sup> année)	au-dessus de l'âge obligatoire.	de l'âge obligatoire (7 <sup>e</sup> année)	au-dessus de l'âge obligatoire.
Hollerich . . . . .	14	30	12	18
Luxembourg . . . . .	29	14	—	71
Eich . . . . .	26	11	21	5
Total . . . . .	69	55	33	94
	124		127	

Tous les élèves de la 7<sup>e</sup> année, à l'exception de 2, ont obtenu le certificat d'études.